

Élection<sup>20</sup>24

Du 22 au 29 mai

VOTONS.

## DANS CE NUMÉRO

## PAGE 2

- Rémunération – suppléments, enseignants à la leçon et à taux horaire
- Guide *Affectations et mutations*

## PAGE 3

- Formation sur la protection des renseignements personnels

## PAGE 4

- Apprivoisez le mammouth
- Suggestion de lecture
- Événements à souligner

## PAGE 5

- Présentation du Comité féministe
- Bourse Jeune raccrocheuse
- Concours *héros*

DÉFICIT  
BUDGÉTAIRE

Le gouvernement caquiste a présenté, mardi dernier, son budget pour l'année 2024-2025. Nous espérons une hausse minimale de 7 % des investissements en éducation, le ministre des Finances en accorde 6,7 %. L'écart n'est pas si grand et nous devrions peut-être nous en réjouir. En tout cas, c'est mieux que les hausses de 1 % en temps d'austérité, qui ont fait très mal au système public d'éducation et de la santé. Le gouvernement n'avait pas le choix d'investir dans ces deux secteurs massivement touchés. Surtout que la population lui a réitéré ce message tout l'automne dernier. Mais ce n'est qu'un premier pas, puisque pour améliorer le système d'éducation, il en faudrait davantage. Cependant, le gouvernement est pris à la gorge avec un déficit budgétaire sans précédent de 11 milliards de dollars.

Je ne reviendrai pas sur la déclaration du premier ministre Legault, le 18 février dernier, lorsqu'il a donné l'impression que les conséquences financières à venir dans le budget étaient la faute de la hausse salariale du personnel enseignant et de la santé, ainsi que d'autres employés de l'État. Lors du dévoilement du budget — et du déficit — le ministre Girard a affirmé qu'il s'agissait d'un investissement essentiel dans les ressources humaines. Je salue cette déclaration.

Ça fait des lunes qu'on le dit : les Québécoises et les Québécois ont décidé, il y a plusieurs années, de se doter de services publics accessibles et gratuits pour l'ensemble de la population. Pour les maintenir en bon état et leur permettre de fonctionner, il n'a pas le choix de les financer décemment. Les actions qu'il entreprend doivent aller dans ce sens.

## MAUVAIS CHOIX

Le gouvernement de François Legault a une petite tendance populiste. Il aime se faire aimer. Il distribue des cadeaux, ici et là. Un petit chèque de 500 \$ ; une baisse du coût des permis de conduire ; une partie de hockey avec les Kings de Los Angeles à 7 millions de dollars ; une hausse de 8,7 % du financement public des écoles privées ; une diminution des impôts, etc. Cela entraîne inévitablement une baisse des sommes d'argent dans



les coffres de l'État. Or, nos services publics sont financés par les impôts que les contribuables paient et les revenus du gouvernement. Si ce dernier cessait de faire ces mauvais choix, peut-être pourrions-nous obtenir encore plus de financement dans les services publics qui soit à la hauteur des besoins essentiels. Est-il possible de rêver un jour à une pérennité du financement en éducation pour accroître l'accessibilité et la gratuité des services éducatifs et complémentaires pour l'ensemble des élèves qui en ont grandement besoin ? Pour freiner la dégradation du parc immobilier des centres de services scolaires ? Pour sortir une fois pour toutes le système scolaire québécois de l'état de léthargie dans lequel il se trouve ?

## NOTRE SOLIDARITÉ

Par notre mouvement de grève, l'automne dernier, nous avons fait preuve de leadership et avons réussi à faire passer un message à la population : le gouvernement ne peut lésiner et laisser le système de l'éducation dans l'état actuel. Ce dernier semble en avoir pris conscience. Il doit maintenant prendre action et réaliser qu'il ne peut augmenter les dépenses futiles et maintenir des services publics essentiels de qualité.



Le gouvernement ne doit pas laisser entrevoir aux citoyens qu'ils peuvent avoir le beurre et l'argent du beurre.

● Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente

## RÉMUNÉRATION

SUPPLÉANTS — ENSEIGNANTS À LA LEÇON —  
ENSEIGNANTS À TAUX HORAIRE

En janvier 2023, l'arbitre Andrée St-Georges rendait une décision en faveur d'un syndicat d'enseignantes et d'enseignants de la région de Lanaudière (SERM-CSQ) obligeant le Centre de services scolaire des Affluents (CSSDA) à payer les enseignantes et enseignants à taux horaire, à la leçon ainsi que les suppléantes et suppléants occasionnels pour le temps des pauses et récréations des élèves, lorsqu'il se situe entre deux périodes de tâches d'enseignement assignées.

À l'instar d'une décision similaire rendue en mars 2014 et concernant uniquement les enseignantes et enseignants réguliers, l'arbitre est arrivée à la conclusion que les enseignantes et enseignants visés par les griefs déposés par le SERM étaient réputés au travail durant ces courtes pauses, ne pouvant pas quitter les lieux et devant accomplir des tâches inhérentes à leurs fonctions. Citons ici quelques passages de la décision rendue par l'arbitre St-Georges : *Leur emploi du temps consiste bien plus, et c'est tout à leur honneur, à aider les plus petits à s'habiller pour aller dehors, à recevoir les confidences d'une adolescente en détresse, à la référer à la bonne intervenante, à prendre un élève à part faute de pouvoir s'entretenir avec lui devant le groupe pendant le cours, à faire appliquer ne serait-ce que minimalement le code de vie en cas d'altercation dans les couloirs, en attente de la TES, et ainsi de suite.*

À ces actions, s'ajoutent toutes celles inévitablement requises ne serait-ce que par leur situation qui les amène à enseigner pendant deux périodes consécutives et qu'elles ont aussi décrites en détail comme faisant partie de leurs occupations dans l'intervalle, telles que : *consulter des collègues, compléter le rapport de suppléance de la première période, annoter les feuilles de route, corriger des copies, faire des photocopies, nettoyer la classe, se procurer le matériel requis pour le deuxième cours, quitter à devoir traverser l'école tout entière, se rendre dans un autre local, le préparer, mettre des notes au tableau, consulter la planification laissée par l'enseignante régulière, etc.*

Le tout, en 15 ou 20 minutes incluant le temps, s'il en reste, de se rendre à la salle de bain et celui d'être en classe cinq minutes avant que la seconde cloche sonne, le cas échéant.

Fait à noter, suivant le dépôt de la décision arbitrale, le CSSDA a demandé et obtenu la permission de la voir révisée. Le tout est en cours devant les tribunaux et des juges de la Cour supérieure pourront confirmer ou infirmer la décision de l'arbitre St-Georges.

Sachez que cette décision ne concerne pas le Centre de services scolaire de Montréal et n'oblige en rien l'employeur à appliquer les mêmes conclusions ni à payer les enseignantes et enseignants visés. Toutefois, dans le but de préserver les droits de ses membres, l'Alliance a déposé des griefs, et continuera d'en déposer à l'échéance de chaque période de 90 jours, recherchant les mêmes effets que la décision rendue en faveur du SERM.

En juin dernier, l'Alliance a interpellé le CSSDM afin de connaître les intentions de l'employeur quant à l'application de la décision St-Georges envers ses profs à taux horaire, à la leçon ainsi que ses suppléantes et suppléants occasionnels. Ce n'est qu'après avoir relancé les représentants de l'employeur, en octobre, que nous avons été informés que le CSSDM avait l'intention d'attendre qu'une décision finale en la matière soit rendue avant de discuter des griefs déposés à cet effet par le syndicat.

Néanmoins, l'Alliance doit se préparer à documenter la réclamation qui pourrait devoir être effectuée dans cette situation. Ainsi, nous vous

demandons de conserver précieusement tous les documents permettant de faire la démonstration des journées où vous avez, au cours de l'année scolaire 2023-2024, eu des périodes de pause et de récréation des élèves situées entre deux périodes d'enseignement qui n'ont pas été rémunérées. Selon votre statut d'engagement (à la leçon, à taux horaire ou suppléant), il peut notamment s'agir des documents suivants :

- une copie de l'ensemble de vos bulletins de paie pour l'année 2023-2024 ;
- une copie de votre grille-horaire pour l'année 2023-2024 (dont la date du plus récent changement est postérieure aux périodes travaillées pour les profs de la formation professionnelle) ;
- une copie de votre tâche (calcul du nombre de minutes) pour l'année 2023-2024 ;
- une copie du calendrier scolaire de votre établissement pour l'année 2023-2024 ;
- une liste des périodes de suppléance effectuées (lieu, date, heure, période de la journée) ;
- tout document écrit (courriel, mémo, etc.) attestant de votre assignation à des moments précis (lieu, date, heure, période de la journée) ;
- toute autre information pertinente permettant d'établir que des périodes de pause et de récréation des élèves se retrouvaient entre deux périodes d'enseignement que vous avez accomplies.

Pour l'heure, l'Alliance vous demande de conserver ces informations en lieu sûr. S'il s'avère nécessaire de nous les transmettre afin de documenter la situation, vous en serez avisés en temps opportun.

Veuillez noter que si une telle éventualité survient, **seules les personnes qui feront parvenir toutes les informations requises à l'Alliance pourront être incluses dans une éventuelle réclamation par le syndicat.**

N'hésitez pas à contacter les soussignés pour de plus amples informations.

● **Jean-François Audet, conseiller**  
**Roberto D'Amico, conseiller**  
**Vincent Hamel Davignon, conseiller**  
**Chantal Forcier, conseillère**

FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES —  
GUIDE AFFECTATIONS ET MUTATIONS

Le [guide sur les affectations et mutations](#) destiné aux personnes enseignantes régulières (permanentes ou en voie de permanence) a été mis à jour. Il comprend également les dates des différentes séances d'affectations pour les enseignants réguliers. Consultez-le!



● **Frédéric Pilon, conseiller**

# FORMATION SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Le Centre de services scolaire de Montréal a pris la décision de former son personnel en lien avec ses obligations en matière de protection des renseignements personnels. Cette formation prendra la forme d'une vidéo d'une durée d'un peu plus de dix minutes.

## UNE DÉCISION UNILATÉRALE

D'entrée de jeu, sachez qu'un comité paritaire composé de représentants de l'Alliance et du CSSDM est constitué pour discuter des questions en lien avec le perfectionnement des enseignantes et des enseignants. Dans le cadre des responsabilités qui sont les siennes et que l'on retrouve à la clause 4-5.04 de la *Convention collective locale* (CCL), le Comité paritaire de perfectionnement des enseignantes et enseignants (CPPE) doit en effet faire des recommandations sur divers sujets touchant leur formation.

Quelle ne fut pas la surprise des représentants de l'Alliance lors de la rencontre du CPPE du 30 octobre dernier, alors que les représentants de l'employeur ont présenté à la partie syndicale le plan du CSSDM pour la formation des profs sur la protection des renseignements personnels! Le plan exposait la décision du CSSDM de tenir une telle formation et de la rendre obligatoire pour l'ensemble de son personnel. L'employeur est même allé jusqu'à dévoiler le calendrier et l'échéancier prévus relativement à cette formation. En vertu de ce plan, les enseignantes et enseignants devaient originalement avoir suivi cette formation au plus tard à la fin du mois de février 2024, ce qui n'a évidemment pas pu être réalisé étant donné la tenue de la grève générale illimitée à compter du 23 novembre.

Nul besoin de vous préciser que l'Alliance n'avait, avant cette rencontre du 30 octobre, jamais entendu parler de l'intention du CSSDM de tenir une telle formation sur ce sujet et encore moins de la rendre obligatoire. Lors de la présentation effectuée par les représentants du CSSDM au CPPE le 30 octobre, il n'a jamais été question d'obtenir l'opinion de l'Alliance sur la question ni de discuter de la nécessité d'imposer cette formation ou du calendrier prévu. Tout a été présenté comme une finalité. On nous en informait. Point à la ligne.

Devant les protestations des représentants de l'Alliance concernant l'absence de consultation sur le sujet, on nous a dit que la consultation

avait lieu... séance tenante. Ce à quoi nous avons répondu que pour qu'une consultation soit considérée comme ayant été valablement menée, certains critères devaient être respectés, notamment que le sujet ne devait pas être décidé à l'avance, ce qui était manifestement le cas pour cette formation. Afin de contester la façon de faire du CSSDM, un grief a par la suite été déposé par l'Alliance.

Malgré tout, le CSSDM ne change pas de cap et maintient son intention avec une nouvelle échéance. C'est maintenant d'ici le 31 mai prochain que les profs devront avoir suivi cette formation.

Soyons bien clairs : l'Alliance n'est pas contre cette formation visant à former les profs sur la protection des renseignements personnels. Le bien-fondé d'une telle formation n'est pas du tout remis en question, l'Alliance ayant elle-même décidé de former son propre personnel sur le sujet. Ce que l'Alliance conteste, c'est la façon de faire du CSSDM qui, encore une fois, fait fi de ses obligations au regard de la consultation des représentants des enseignantes et enseignants.

## DIVERS SCÉNARIOS POUR LA FORMATION

Afin de leur permettre de voir à la formation du personnel de leur école sur le sujet, le CSSDM propose trois scénarios aux directions d'école. On leur propose comme première piste de solution : procéder à une modification de la tâche des profs afin de dégager du temps dans les autres tâches personnelles (ATP) pour leur permettre de visionner la capsule vidéo. Une autre possibilité suggérée aux directions est d'inclure cette formation à l'ordre du jour d'une journée pédagogique en négociant le tout en CPEPE dans le cadre d'une démarche consensuelle. Finalement, la dernière proposition effectuée consiste à présenter la formation dans le cadre de l'une ou l'autre des 10 rencontres collectives pouvant être tenues à l'extérieur de la semaine régulière de travail.

L'Alliance **est en désaccord avec cette dernière proposition** puisqu'elle contrevient au contrat de travail. C'est pourquoi elle a interpellé les représentants de l'employeur sur la question.

En effet, selon l'Alliance, les encadrements prévus à la Loi sur l'instruction publique (LIP) ainsi qu'à la CCL ne permettent pas à une direction

d'école d'utiliser le temps des rencontres collectives pour faire de la formation. L'article 96.21 de la LIP encadre l'organisation d'activités de formation par la direction. Cet article prévoit que la direction d'établissement **doit convenir avec le personnel des formations qu'elle organise**. Jusqu'ici, nous n'avons pas eu d'information qui nous permet de croire que le tout a été fait en vertu de cet article dans les établissements.

Néanmoins, même si les profs d'un ou plusieurs établissements en venaient à convenir avec la direction de la tenue de cette formation, le tout ne pourrait quand même pas se dérouler durant une rencontre collective.

## UNE FORMATION DURANT LES RENCONTRES COLLECTIVES ? C'EST NON !

La clause 8-7.10 de la CCL prévoit que ces rencontres se déroulent à l'extérieur de la semaine régulière de travail. Lorsqu'ils y sont convoqués, les enseignantes et enseignants ont l'obligation de s'y présenter. Or, la clause 7-2.04 de la CCL prévoit que pour que la direction puisse contraindre un prof à participer à une formation (une fois que cette dernière a été convenue avec le personnel enseignant), celle-ci doit se dérouler **à l'intérieur de la journée normale de travail à l'une ou l'autre** des conditions suivantes :

- Les élèves ne sont pas à l'école lors de cette journée (donc lors d'une journée pédagogique).
- **Attention !** L'annexe VIII de la CCL prévoit que la direction n'impose pas de formation lors des journées pédagogiques autres qu'institutionnelles, à moins qu'il ne s'agisse d'une formation portant sur l'enseignement d'un nouveau programme.
- La formation libère l'enseignante ou l'enseignant de ses tâches habituelles de prof.

Les rencontres collectives ne faisant pas partie de la semaine régulière de travail et les profs étant obligés d'y assister, lorsque convoqués, présenter une formation lors de ces rencontres revient à imposer le tout en dehors de la journée normale de travail, ce qui n'est pas permis. En utilisant les rencontres collectives pour présenter une formation, le CSSDM fait par en arrière ce qu'il ne peut faire par en avant...

L'Alliance a suggéré au CSSDM de former son personnel au cours d'une journée pédagogique institutionnelle. Fidèles à leur habitude,

## FORMATION SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (SUITE)

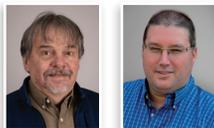
les représentants du CSSDM ne veulent rien entendre à ce sujet.

**L'Alliance veut être informée de toute situation où une direction d'établissement aurait effectivement choisi d'utiliser le temps de l'une ou l'autre des rencontres collectives pour dispenser cette formation ou toute autre. Des griefs seront déposés pour contester ces situations.**

Quoi qu'il en soit et quelle que soit la modalité choisie par la direction pour permettre aux profs de visualiser la capsule, n'oubliez pas de comptabiliser cette formation dans les 30 heures de formation obligatoire que vous devez cumuler sur une période de deux ans.

N'hésitez pas à contacter l'un ou l'autre des soussignés pour toute problématique en lien avec le perfectionnement des enseignantes et enseignants.

● **Daniel Chartrand, vice-président**  
**Jean-François Audet, conseiller**



## ÉVÉNEMENTS À SOULIGNER

L'Alliance vous rappelle que la **Journée internationale de la francophonie** et la **Journée mondiale de l'eau** se tiennent respectivement le 20 et le 22 mars.

Le Comité sur les réalités des personnes autochtones et racisées tient à souligner la **Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale**, le 21 mars.

●

## SUGGESTION DE LECTURE SUGGESTION DE LECTURE DU COMITÉ ENVIRONNEMENT/héros



Le Comité environnement/héros vous propose le livre *Acheter c'est voter*, de l'auteure Laure Waridel, publié par Écosociété. Ce livre percutant rédigé par l'écosociologue, militante et co-fondatrice d'Équiterre partage la complexité de la consommation moderne et du pouvoir insoupçonné qui réside dans chaque acte d'achat\*. Avec une perspective engagée et une analyse perspicace, l'auteure explore la manière dont nos choix de

consommation façonnent le monde qui nous entoure, influençant directement les dynamiques sociales, économiques et environnementales.

L'ouvrage commence par mettre en lumière le lien indéniable entre nos choix de consommation et les réalités écologiques actuelles. L'auteure nous rappelle que chaque produit que nous achetons a des implications bien au-delà de notre simple besoin immédiat. Elle nous invite à considérer chaque acte d'achat comme un vote, un acte politique qui contribue à façonner notre société.

Laure Waridel offre également une analyse approfondie des conséquences environnementales de nos habitudes de consommation. Elle explore les ramifications de la surconsommation, du gaspillage alimentaire et de l'utilisation excessive de ressources naturelles. Elle souligne aussi de manière convaincante comment le comportement des consommateurs peut contribuer à la crise environnementale mondiale. Cette prise de conscience invite à une réflexion profonde sur la nécessité de privilégier des choix de consommation plus durables et respectueux de l'environnement.

L'ouvrage permet aussi de nous questionner sérieusement sur notre rôle en tant que consommateurs et sur la manière dont nos décisions individuelles peuvent contribuer à un changement positif. En adoptant une approche à la fois réaliste et optimiste, Laure Waridel nous inspire à envisager nos achats comme des actes de pouvoir et ainsi façonner un monde plus équitable et durable pour les générations futures.

● **Le Comité environnement/héros**

\*Le pouvoir d'achat et la capacité à faire des choix différents étant très inégaux entre les personnes, ce texte se veut un résumé du livre d'un point de vue environnemental. La question d'inégalité entre les consommateurs est un élément important lorsque vient le temps d'avoir une réflexion sur la consommation tant comme individu que comme société.

## APPRIVOISEZ LE MAMMOUTH

Saviez-vous que la FAE distribue depuis quelques années un outil utile au personnel enseignant, pour mieux faire comprendre aux parents à quoi sert l'entrée progressive des enfants au préscolaire? Devenir un élève de la maternelle étant une étape importante de la petite enfance, le dépliant *Apprivoiser le mammouth* explique aux parents comment ils peuvent préparer leur enfant afin que la transition se fasse de façon harmonieuse. Si vous souhaitez remettre ce dépliant aux parents lors de votre séance de

« Bienvenue à la maternelle », vous pouvez en faire la demande à Anne Vialle.



● **Sue Bradley, vice-présidente**



## COMITÉ FÉMINISTE — PRÉSENTATION

### ISABELLE DULUDE



© Courbisite

Je m'appelle Isabelle Dulude et j'enseigne dans une école primaire du quartier Côte-des-Neiges.

Mes amis disent que je suis digne de confiance et que j'ai une bonne écoute. Je

suis réfléchie, calme et sensible. Je suis assez timide en général. Je suis à l'aise devant mes élèves pour les faire rire et pour m'amuser avec eux. Cependant, prendre la parole devant un groupe d'adultes, c'est difficile pour moi.

Les raisons pour lesquelles je suis impliquée dans le Comité féministe sont multiples. D'abord, j'ai toujours été une grande passionnée de l'Histoire. J'aime bien lire des documentaires historiques. Mes lectures de la dernière année m'ont permis de découvrir des femmes oubliées. J'aimerais vous en faire connaître à mon tour. D'abord, il y a Irena Sendler qui a sauvé 2 500 enfants juifs dans le ghetto de Varsovie pendant la 2<sup>e</sup> guerre mondiale. Ensuite, je vous présente Hedy Lamarr qui était actrice et inventrice. Elle a joué dans une trentaine de films américains. Pendant la 2<sup>e</sup> guerre mondiale, elle a

inventé un système de guidage pour les torpilles qui permettait un changement de fréquence. Son invention n'a pas été utilisée par l'armée américaine, mais des traces sont visibles dans la technologie Bluetooth et WiFi que l'on utilise aujourd'hui. Finalement, je tiens à mentionner Artemisia Gentileschi, une peintre talentueuse du XVII<sup>e</sup> siècle. Ses tableaux montrent le point de vue d'une femme et dénoncent la violence de certains hommes. Ses œuvres sont très impressionnantes et teintées par son expérience personnelle. Je la trouve très courageuse de s'être exprimée ainsi parce qu'elle vivait à une époque dominée par les hommes.

L'une des valeurs importantes pour moi est la justice. Lorsqu'une personne est abusée par une autre, c'est quelque chose qui m'énerve profondément. Lorsque c'est un groupe de personnes ou le système qui s'en prend à une personne vulnérable, ça me choque encore plus.

Je suis également proche aidante pour ma sœur qui est placée dans une maison supervisée. J'ai remarqué que certaines règles à l'intérieur de ce type de maison devraient être revues. Si elles ne le sont pas, c'est parce que les gens qui y sont placés sont incapables de se défendre intellectuellement ou émotionnellement. Plusieurs situations

survenues cette année m'ont beaucoup dérangée. Je ne peux pas les régler à mon goût, puisque ma sœur vivrait avec les représailles. De plus, je dois bien sûr tenir compte de son avis. Cet exemple m'a fait réaliser à quel point il est important de se regrouper pour défendre nos droits. En effet, s'unir pour mener une lutte a l'avantage d'éviter qu'une seule personne en fasse les frais. Certes je le savais déjà, mais je me suis rendu compte que c'est encore plus difficile pour les gens fragiles de se défendre, puisque c'est difficile pour eux de s'associer.

Une autre valeur importante pour moi est l'entraide. Lorsque je peux aider quelqu'un qui est en difficulté, je suis toujours partante. C'est une valeur que j'enseigne aussi à mes élèves en faisant du tutorat avec des élèves de 1<sup>re</sup> année depuis quelques années. Ma collègue et moi jumelons les enfants en considérant leurs forces et leurs besoins. Une très belle relation s'établit entre les tuteurs et leurs jeunes camarades pendant ces leçons de lecture. C'est beau à voir!

En m'impliquant dans le Comité féministe, j'essaie de changer les choses de concert avec quelques femmes formidables qui veulent la même chose que moi. Bonne semaine!



11<sup>e</sup> année

# BOURSE JEUNE RACCROCHEUSE

## APPEL DE CANDIDATURES

Date limite: 1<sup>er</sup> mai 2024.

[lafaec.qc.ca/jeraccroche](http://lafaec.qc.ca/jeraccroche)

**Fae** Fédération autonome de l'enseignement

**Fae** Fédération autonome de l'enseignement

**héros**

Vers l'an

# 3000

Concours prolongé

**SOUMETTEZ VOTRE PROJET D'ICI LE 10 MAI 2024**

[lafaec.qc.ca/mouvement-heros](http://lafaec.qc.ca/mouvement-heros)

